

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 20 JANVIER 2020, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Annie Vaillancourt et Marie-Lou Darveau, messieurs les conseillers Daniel Boisclair, Denis Bourgault, François Potvin et Jocelyn Robert.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARIO FORTIN.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Vicky Fortin.

1-2020

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Mario Fortin procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la télévision communautaire.

2-2020

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal des assemblées du 9 et du 16 décembre 2019, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Sollicitations, invitations, adhésions
7. Adoption de la liste des dépenses incompressibles 2020
8. Entente Programme de supplément au loyer AccèsLogis
9. Projet de loi #48 - Réforme de la fiscalité agricole
10. Renouvellement d'entente avec le Refuge animal
11. Renouvellement du permis d'intervention du MTQ
12. Offre de service - Planification stratégique
13. Déclaration pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité
14. Nomination Opératrice au traitement des eaux
15. Correspondance
16. Rapport des élus
17. Questions du public
18. Varia
19. Prochaine assemblée publique le 17 février 2020
20. Levée de l'assemblée

3-2020

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune déclaration.

4-2020

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES ASSEMBLÉES DU 9 ET DU 16 DÉCEMBRE 2019, AVEC DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance des procès-verbaux des assemblées ordinaire et extraordinaire du 9 décembre 2019 et de l'assemblée extraordinaire du 16 décembre 2019;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, les procès-verbaux des assemblées ordinaire et extraordinaire du 9 décembre 2019 et de l'assemblée extraordinaire du 16 décembre 2019, tel que déposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5-2020

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun.

6-2020

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Fondation du Centre Maria-Chapdelaine Radiothon 2020	500 \$
Forum des communautés forestières Congrès 2020	199 \$
Classique de curling Tournoi de la MRC (2 inscriptions)	150 \$

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées: aucune.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7-2020

ADOPTION DE LA LISTE DES DÉPENSES
INCOMPRESSIBLES 2020 :

CONSIDÉRANT que la Ville doit faire face à des dépenses dites incompressibles au cours de l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal de la Ville de Normandin autorise les dépenses incompressibles listées ci-dessous:

Allocation de dépenses - élus	30 750 \$
Rémunération	
Élus	61 500 \$
Administration	332 550 \$
Brigadier(ère)s	19 575 \$
Travaux publics	475 450 \$
Loisirs	651 520 \$
Cotisations employeurs	404 800 \$
Assurances	95 399 \$
Quote-part	
MRC	503 541 \$
Régie GEANT	411 303 \$
Carburant, huile à chauffage et propane	53 000 \$
Communication (téléphone, internet)	30 135 \$
Conciergerie	21 050 \$

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

Contrats service et logiciels informatique	38 000 \$
Contribution hockey mineur et patinage artistique	55 000 \$
Contribution organisme CDE	22 000 \$
Cotisations et abonnements	15 200 \$
Déneigement	341 000 \$
Électricité	294 750 \$
Entretien - Parc Régional des Grandes Rivières	3 000 \$
Entretien extincteurs	1 350 \$
Entretien système d'alarme	2 100 \$
Évaluation	66 775 \$
Fourrière	8 000 \$
Frais bancaires	13 500 \$
Frais de poste	7 950 \$
Honoraires CAO (emprunts)	29 000 \$
Honoraires vérification comptable	19 000 \$
Immatriculation	8 675 \$
Participation OMH	29 000 \$
Passage à niveau	8 928 \$
Réseau Biblio	13 500 \$
Service de la dette	487 750 \$
Sûreté du Québec	197 448 \$
Total	4 752 499 \$

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DE CRÉDIT
DU DIRECTEUR FINANCIER NUMÉRO 00-2020

Je soussigné, Gilles Potvin, directeur financier de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8-2020

ENTENTE PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU
LOYER ACCÈSLOGIS :

CONSIDÉRANT le regroupement des offices, en date du 1er janvier 2019;

CONSIDÉRANT que l'OMH Maria-Chapdelaine doit renouveler les ententes du Programme de supplément au loyer;

CONSIDÉRANT que l'entente concernée débute le 1er janvier 2019 et se termine le 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT que la Société et la Ville désirent aider les ménages à faible revenu à obtenir des logements pour lesquels leur contribution sera proportionnelle à leur revenu;

CONSIDÉRANT que la Société et la Ville peuvent verser une subvention visant à réduire l'écart entre le loyer reconnu pour un logement désigné et la partie du loyer assumée par le ménage occupant ce logement;

CONSIDÉRANT que la Ville, par la présente résolution, autorise l'Office à gérer le Programme de supplément au loyer dans le cadre du Programme AccèsLogis et s'engage à défrayer dix pour cent (10 %) du coût du supplément au loyer;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

- a) Que la Ville de Normandin s'engage à assumer 10 % du coût.
- b) Que la Ville de Normandin autorise l'OMH Maria-Chapdelaine à gérer les subventions.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

- c) Que monsieur Mario Fortin et madame Lyne Groleau, respectivement maire et directrice générale et greffière, soient autorisés à signer les ententes tripartites pour et au nom de la Ville.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9-2020

PROJET DE LOI #48 - RÉFORME DE LA FISCALITÉ
AGRICOLE :

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi numéro 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*;

CONSIDÉRANT que le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

CONSIDÉRANT que le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

CONSIDÉRANT que le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

CONSIDÉRANT que le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

CONSIDÉRANT que pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

CONSIDÉRANT que le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

CONSIDÉRANT que le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

CONSIDÉRANT que ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

- a) Que le conseil municipal de la ville de Normandin exprime son désaccord avec le projet de loi numéro 48 dans sa forme actuelle.
- b) Que les élus demandent au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole.
- c) De transmettre copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, aux députés Mme Nancy Guillemette et M. Éric Girard, ainsi qu'à la Fédération québécoises des municipalités.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

10-2020

RENOUVELLEMENT D'ENTENTE AVEC LE
REFUGE ANIMAL :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

- a) Que le conseil municipal de Normandin accepte de renouveler l'entente d'opération de la fourrière municipale avec "Le Refuge animal inc.", du 1er avril 2020 au 31 mars 2021, au coût total de 14 121.92 \$, plus taxes, sur lequel est déduit le montant estimé des revenus de licences de chiens (8 200 \$) payées par les résidents de Normandin, et le solde (8 036.68 \$), taxes incluses du contrat total, étant payable en deux versements égaux de 4 018.34 \$.
- b) Que monsieur Mario Fortin et madame Lyne Groleau, respectivement maire et directrice générale et greffière de la Ville de Normandin, soient mandatés pour signer tous les documents nécessaires à cette fin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11-2020

RENOUVELLEMENT DU PERMIS
D'INTERVENTION DU MTQ :

CONSIDÉRANT que la Ville doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes appartenant au Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'oeuvre;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à respecter les clauses générales dudit permis d'intervention;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'engage, de plus, à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que le conseil municipal de la Ville de Normandin mandate madame Lyne Groleau, directrice générale et greffière, à signer tous les documents inhérents à l'obtention du permis d'intervention numéro 6808-20-014 auprès de Transports Québec, pour la période débutant en août 2020 et se terminant en février 2022.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-2020

OFFRE DE SERVICE - PLANIFICATION
STRATÉGIQUE :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a entrepris des démarches visant à se doter d'un plan stratégique pour encadrer le développement de son territoire sur l'horizon temporel 2020-2023;

CONSIDÉRANT que cette démarche vise à identifier les enjeux de développement du territoire propres à la Ville de Normandin, à définir une vision de développement du territoire à concrétiser d'ici l'année 2023, et à se doter d'orientations stratégiques à déployer pour concrétiser cette vision;

CONSIDÉRANT que ce processus doit se faire dans le respect des parties prenantes de la Ville de Normandin, soit les élus et les employés de la Ville, ainsi que les acteurs de développement et les citoyens qui occupent son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin souhaite être accompagnée dans son processus de réflexion stratégique, plus particulièrement dans l'identification de ses enjeux

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

liés au développement du territoire, dans la détermination d'une vision de développement territorial, et dans la définition de ses orientations stratégiques;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que le conseil municipal de la ville de Normandin mandate la directrice générale et greffière, Madame Lyne Groleau, à signer l'offre de service déposée par le Centre québécois de développement durable (CQDD) au montant de 19 430 \$, plus taxes et frais de déplacement.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-2020

DÉCLARATION POUR L'INCLUSION ET L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ :

CONSIDÉRANT que les droits fondamentaux des personnes ont été proclamés et enchâssés dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (1948), la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* (1975) et la *Charte canadienne des droits et libertés* (1982);

CONSIDÉRANT que les municipalités et les MRC sont reconnues par l'État québécois en tant que gouvernements de proximité en étant le palier de gouvernance le plus près des citoyennes et des citoyens;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit oeuvrer à offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant;

CONSIDÉRANT que la déclaration de principe de la *Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes de la FQM* rappelle que l'égalité est un droit fondamental et qu'il constitue une valeur essentielle de la démocratie québécoise;

CONSIDÉRANT que, malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités existent encore;

CONSIDÉRANT que des gestes politiques d'engagement en faveur de l'ouverture à l'autre, du respect de la diversité et de la différence sont encore nécessaires;

CONSIDÉRANT que la municipalité représente aussi la diversité de ses membres, eux-mêmes représentatifs de toute la diversité québécoise, et que, en ce sens, elle déclare leur droit au respect, à la reconnaissance et à l'inclusion;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil municipal de la ville de Normandin se positionne contre toute forme de discrimination ethnique, culturelle, sexuelle ou de genre et s'engage à:

- Adopter une culture organisationnelle appuyée sur les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion;
- Promouvoir les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion auprès de ses partenaires et lors de ses interventions;
- Offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert, inclusif et accueillant;
- Promouvoir la présente Déclaration auprès de la population.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

14-2020

NOMINATION OPÉRATRICE AU TRAITEMENT
DES EAUX :

CONSIDÉRANT l'affichage du poste d'opérateur au traitement des eaux;

CONSIDÉRANT que la candidature de Madame Mireille Villeneuve a été retenue;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal entérine l'engagement de Madame Mireille Villeneuve au poste d'opératrice au traitement des eaux, le tout selon les avantages et salaires prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

15-2020

CORRESPONDANCE :

La Mutuelle des municipalités du Québec; OBJET: Décision de la MMQ de ne pas verser de ristourne au terme de l'année 2019.

Ministre des Transports; OBJET: Aide financière maximale de 25 000 \$ accordée à notre municipalité, échelonnée sur trois années budgétaires pour des travaux d'amélioration.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation; OBJET: Acceptation de la programmation de travaux révisée que nous avons présentée et versement d'un montant additionnel de 268 596 \$.

Mutuelles de prévention; OBJET: Attestation certifiant que la Ville de Normandin est membre d'une mutuelle de prévention.

Ministère de la Sécurité publique; OBJET: Versement d'une avance de l'aide financière accordée pour le sinistre des pluies abondantes du 5 septembre 2018.

16-2020

RAPPORT DES ÉLUS :

Chacune des élues et chacun des élus informent l'assemblée des activités auxquelles elles et ils ont pris part depuis l'assemblée précédente.

17-2020

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

18-2020

VARIA :

Aucun.

19-2020

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 17
FÉVRIER 2020 :

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

20-2020

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que l'assemblée soit et est close à 20 heures 40.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Mario Fortin, maire

Vicky Fortin, adjointe à la direction
Assistante-greffière